

VEGA

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 52 000 euros
RCS Toulouse 500 712 138**

Siège social :

**3 rue Jules RAIMU
Bât 2
31200 – TOULOUSE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE «VEGA», SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre
des Experts-Comptables Région Toulouse Midi-Pyrénées

Société de Commissaire aux Comptes inscrite auprès
de la Compagnie Régionale de Toulouse

3, rue Jules Raimu - Bât. 2
31200 TOULOUSE
Tél. : 05 34 45 53 45 - Fax : 05 34 45 53 40
cca@athos-conseil.fr

SARL au capital de 200 000 € - RCS Toulouse B 415 048 669
TVA/CCE : FR 87415048669

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux
comptes sur la transformation de la société
« VEGA », Société à Responsabilité Limitée,
en Société par Actions Simplifiée**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné, en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision des associés en date du 1^{er} mars 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les comptes annuels établis au 30 septembre 2023 présentent un total bilan qui s'élève à 1 331 727 euros dont des capitaux propres d'un montant de 584 564 euros (dont le capital est de 52 000 euros). Le résultat net au 30 septembre 2023 s'élève à 110 451 euros.

La continuité d'exploitation de la société est assurée dans la mesure où :

- au 30 septembre 2023, le passif exigible est inférieur à l'actif disponible sur le moyen terme ;
- la trésorerie nette est positive au 30 septembre 2023 ;

La revue des données chiffrées à fin mars 2024 permet de conclure au respect du principe de la continuité d'exploitation.

A. G

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celle utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres à ce jour est au moins égal au montant du capital social.

Fait à TOULOUSE,
Le 6 mai 2024

**Commissaire aux Comptes
et à la transformation**

COMPTA CONSEIL AUDIT

Aurélien GROSSIAS

